

▣ FICHE ACTION 1.6.1

RÉALISER UNE CRÉATION ARCHITECTURALE CONTEMPORAINE 1/3 : LA VOLUMÉTRIE



RAPPEL DE LA PROBLÉMATIQUE

L'architecture contemporaine génère un grand nombre de formes bâties répondant à des usages et besoins d'aujourd'hui.

Il importe alors de pouvoir disposer de règles et de principes permettant de gérer la constructibilité de ces formes, tout en répondant aux besoins et volontés suivantes :

- Ne pas imposer une stylistique régionaliste ;
- Permettre le développement de ces formes contemporaines, avec un souci d'intégration paysagère (valeur sociale) ;
- Ne pas imposer de solutions standardisées, issues de prescriptions industrielles et/ou normatives (cas de différentes réglementations thermiques).

OBJECTIFS

- Accepter et encourager des modes d'insertion avec impacts paysagers réduits sur le contexte existant ;
- Rechercher la discrétion paysagère comme priorité.

Les rédactions de futurs PLU devront s'inspirer des principes détaillés ci-après, et les adapter à chaque commune, et chaque typologie de groupement bâti (en butte, replat, crête, éperon, coteau, marine, etc.).

RECOMMANDATIONS

Les futurs documents d'urbanisme devront être rédigés en tenant compte des possibilités de constructions architecturales non régionalistes, ce qui constitue un enjeu important vis à vis des nouvelles pratiques (environnementales, énergétiques, matériaux bio-sourcés) engendrant de nouvelles formes souvent inattendues.

Ces documents devront donc orienter les concepteurs et demandeurs vers la mise en application de quelques principes simples résumés dans les fiches actions de cet objectif.

TERMINOLOGIE

Insertion / intégration : L'insertion est le mode d'occupation de l'espace - dans la pente, sur un terrain plat, en hauteur, etc... Elle impacte la visibilité.

L'intégration est la valeur sociale qui est accordée au mode d'insertion. Elle n'a aucun rapport avec la visibilité.

SITES OU TERRITOIRES CONCERNÉS

L'ensemble des communes du Cap Corse.

ACTEURS CONCERNÉS

Les communes, propriétaires, la Communauté de Communes du Cap Corse.

PARTENAIRES À MOBILISER

DREAL Corse / DDTM de Haute-Corse / ABF / CAUE de Haute-Corse / Agence d'Aménagement Durable de Planification et d'Urbanisme de Corse

Insertion / Intégration

UNE INTÉGRATION RÉUSSIE

Tombeau privé sur la commune de Barrettali, cet élément extrêmement visible est accepté de tous.



UNE INTÉGRATION DIFFICILE

S'insérant pourtant dans l'emprise de la maison existante, cette extension pose de gros problèmes d'acceptation dans le paysage urbain.

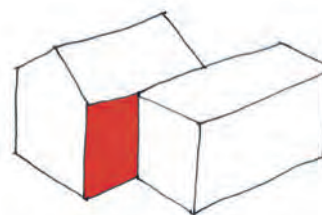


PRINCIPES GÉNÉRIQUES DE BASE : DISPOSITION

À ÉVITER

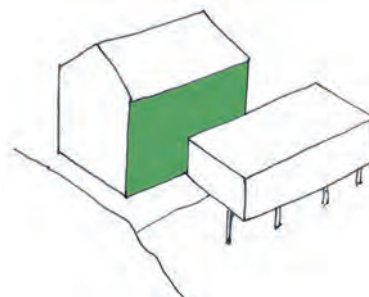
Une extension d'écriture non régionaliste, doit se concevoir de façon à laisser chaque volume préexistant exprimer son authenticité et sa lecture.

Éviter le masque trop important de la construction existante.



À PRIVILÉGIER

Une extension, quelle que soit la nature de son écriture et les matériaux qui la constituent, dans les situations évoquées, doit permettre une lecture aisée des volumes existants, et une disposition claire de l'ensemble, permettant souvent de résoudre des problèmes de pente.

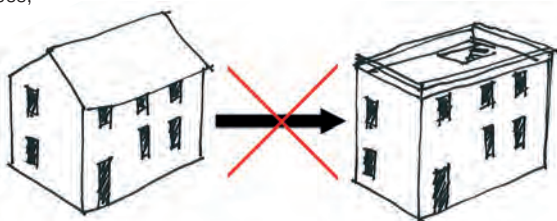


Les extensions réalisées en toitures-terrasses doivent être accessibles depuis un étage courant.

PRINCIPES GÉNÉRIQUES DE BASE : MORPHOLOGIE

Éviter les simples suppressions d'éléments traditionnels pour parvenir à une architecture "contemporaine". L'architecture dite "contemporaine" ne provient pas d'une simple suppression des éléments architectoniques présents dans les cas régionalistes traditionnels. Cet exemple indique donc la marche à suivre en début de projet : il faut s'éloigner des traductions littérales d'architectures régionalistes modifiées,

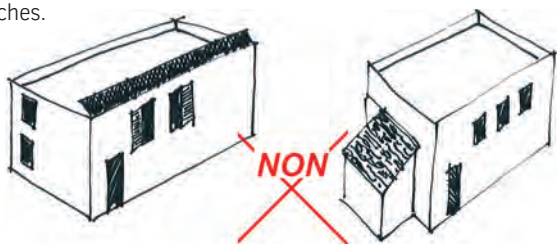
et rechercher une architecture et des volumes conçus spécifiquement pour un cas précis.



Éviter les simples ajouts d'éléments rapportés, comme les panneaux solaires, antennes, paraboles, éoliennes, de façon disgracieuse sur les volumes projetés. Ces ajouts doivent être composés avec l'architecture, et devenir des éléments de projet à part entière, ou à défaut être implantés sur le sol à proximité des constructions.

Éviter les ajouts et extensions d'éléments produisant un mélange de styles hétéroclites et pastiches.

Il faut rechercher l'authenticité de l'écriture à laquelle il est choisi de faire recours sur un projet quel qu'il soit.



Une mission menée de mars 2014 à décembre 2015 par Terre en vue, collectif des paysagistes / Stéphane Baumeige, architecte du patrimoine / Ateliers Dynamiques Urbaines, urbanistes / l'ADÉUS, sociologues / Studio madehok, agence de communication

Maître d'ouvrage



Assistance à
Maîtrise d'Ouvrage



Financée par



La Charte paysagère et architecturale du Cap Corse est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Corse avec le Fonds européen de développement régional.

